



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Septembre 2016**

Convoqué le 7 septembre 2016, le Conseil Municipal s'est réuni le 21 septembre 2016 à 20 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de M. Etienne VOLLMAR, Maire.

Membres présents : WENGER Isabelle, MULLER Madeleine, BUSCH Patrice, FISCHER Anne, VIVIER Michèle, ENGEL Delphine, WENGERT Christophe, SCHNEIDER Camille, HAAS François, HEIT Franck, CARLEN Jacques, LEBEAU Denis, EBERSOHL Didier, GEBHART Estelle, ENGELHARD Sonia.

Membres absents excusés : WEIBEL Aimé (qui donne procuration à Etienne VOLLMAR), Eric STEINER (qui donne procuration à WENGER Isabelle)

Membre absent :

--oOo--

Mme Sandra WECH assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

M. le Maire soumet le procès verbal du 15 juin 2016 qui porte deux modifications :

Point 1.1 :

- Supprimer la phrase (actuellement 70 km/h).
- Modification concernant la phase de replantation : Une solution de replantation des deux côtés de la route pourra être envisagée et faire l'objet d'une étude : un aménagement paysager sous forme de haie.

Le procès verbal est adopté suivant les corrections apportées.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

I – AFFAIRES GENERALES

Définition de l'intérêt communautaire des équipements sportifs et culturels – DCM 35/2016

La Communauté de Communes de Bischwiller et Environs a pour compétence optionnelle « la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Selon l'arrêté préfectoral du 15 février 2016, cette compétence recouvre les équipements existants suivants :

- à Bischwiller : la piscine, la Maison des Associations et de la Culture, le stade des Pins, le centre sportif couvert, le club-house de tennis avec 4 terrains extérieurs, les sanitaires du plateau d'évolution, la base nautique, le Centre Culturel Claude Vigée;
- à Oberhoffen s/Moder : la salle des fêtes, le COSEC et la salle spécialisée, le club-house de pétanque, le terrain de football annexe avec la tribune et les vestiaires, les terrains de tennis de plein air, l'aire de jeux;
- à Schirrhein : la salle polyvalente, le terrain de basket extérieur, le terrain d'honneur de football et les vestiaires, le terrain d'entraînement de football, le parcours sportif;
- à Kaltenhouse : les terrains de football avec vestiaires, le stand de tir, le foyer paroissial, les 2 terrains de tennis de plein air, le plateau d'évolution ;
- à Rohrwiler : la salle des fêtes, les vestiaires et annexes du terrain de football, le club-house de tennis, la salle des associations, le parcours sportif avec le plateau d'évolution;
- à Schirrhoffen : la salle des fêtes.

Tous les nouveaux équipements culturels, sportifs et de loisirs seront d'intérêt communautaire, excepté les tennis couverts et les terrains de football synthétiques.

Les observations successives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace ont relevé le fait que le transfert des biens ou des terrains d'assiette n'était pas réalisé de façon sécurisée juridiquement, de partage de responsabilité en cas de sinistre et que de simples conventions ne permettaient pas de garantir le plein exercice de cette compétence.

Aussi, les services ont réalisé un travail méticuleux de recensement et d'analyse au cas par cas des différentes situations. L'exercice est très compliqué car il y a de nombreuses incohérences de tous ordres : raccordement d'équipements communautaires sur des équipements communaux, terrains d'assiette non cohérents, etc.

Le Bureau de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs a décidé de réaliser un travail pour redéfinir ce qui relève de l'intérêt communautaire et ce qui n'a pas lieu d'être géré par la Communauté de



Communes de Bischwiller et Environs. Il s'agissait également d'avoir une logique et une cohérence de traitement quelle que soit la commune, pour un même type d'équipement.

Le Bureau a ainsi appliqué plusieurs critères pour arriver à une nouvelle proposition :

- l'unicité d'un équipement sur le territoire
- la particularité d'une pratique sportive et le niveau des installations
- l'équité entre toutes les communes pour des installations sportives qui existent partout.

Il est proposé de retenir, au titre de l'intérêt communautaire en matière de « construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs », les équipements suivants :

1. Equipements uniques sur le territoire :

- ✓ La Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb à Bischwiller
- ✓ Le Centre Culturel Claude Vigée à Bischwiller
- ✓ La piscine intercommunale à Bischwiller
- ✓ La base nautique à Bischwiller

2. Equipements de pratique sportive particulière :

- ✓ Le stand de tir à Kaltenhouse
- ✓ Le Centre Sportif Couvert à Bischwiller
- ✓ Le COSEC à Oberhoffen-sur-Moder

3. Pour le tennis :

Uniquement les terrains extérieurs (les terrains couverts ou les club-house actuellement gérés par la communauté de communes retournent aux communes). L'éclairage des terrains est à la charge de la communauté de communes.

Sont concernés :

- ✓ les 2 terrains extérieurs « résine », les 2 terrains extérieurs « synthétique », les 2 terrains « terre-battue » de Bischwiller
- ✓ les 2 terrains extérieurs « terre battue synthétique » et les 2 terrains « terre-battue » d'Oberhoffen-sur-Moder
- ✓ les 3 terrains extérieurs « terre battue » de Kaltenhouse
- ✓ les 2 terrains extérieurs de Schirrhein
- ✓ le terrain extérieur « synthétique » de Rohrwiller

4. En matière de football :

Tous les terrains en herbe, les vestiaires et les club-house sont d'intérêt communautaire, excepté les terrains synthétiques. Est compris l'éclairage de tous les terrains.

Sont concernés :

- ✓ le stade des Pins de Bischwiller : club-house + tribune, 2 terrains « herbe », club-house « annexe »
- ✓ la tribune, le club-house et les vestiaires du terrain de football d'Oberhoffen-sur-Moder
- ✓ les 2 terrains « herbe », le petit terrain « stabilisé », le petit terrain « herbe », les vestiaires et le club-house de football, ainsi que le plateau d'évolution de Kaltenhouse
- ✓ le stade de football et les vestiaires de Schirrhein
- ✓ le terrain d'honneur de football, le club-house, le terrain d'entraînement et le petit terrain d'entraînement de Rohrwiller

5. Les équipements polyvalents :

- ✓ La salle des fêtes d'Oberhoffen-sur-Moder
- ✓ La salle des fêtes de Kaltenhouse dénommée « foyer paroissial »
- ✓ La salle multi-activités de Kaltenhouse
- ✓ La salle polyvalente de Schirrhein
- ✓ La salle des fêtes de Rohrwiller
- ✓ La maison des associations de Rohrwiller
- ✓ La salle des fêtes de Schirrhoffen

Par ailleurs, les parcours de santé de Rohrwiller et de Schirrhein, les sanitaires du plateau d'évolution de Bischwiller, le club-house de pétanque d'Oberhoffen-sur-Moder, ainsi que les aires de jeux seront restitués aux communes.

Le conseil communautaire a approuvé cette nouvelle liste des équipements culturels et sportifs qui sont d'intérêt communautaire en séance du 27 juin 2016. Ainsi, la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs aura toiletté ses statuts et présentera des compétences clairement arrêtées qui seront reprises par l'arrêté de création de la communauté d'agglomération.



Il est demandé aux conseils municipaux des communes membres d'approuver une modification des statuts en ce sens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle liste des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, telle que présentée ci-dessus ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté précisant les statuts dès que toutes les communes de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs auront délibéré ;

AUTORISE le Maire à signer tout document et le charger de toutes les démarches nécessaires à la nouvelle modification des statuts qui découle de cette modification.

-oOo-

Syndicat intercommunal du CES de Bischwiller et Environs – DCM 36/2015

Le Syndicat Intercommunal du CES de Bischwiller et Environs comprend les représentants des communes de Bischwiller, Gries, Kaltenhouse, Kurtzenhouse, Oberhoffen sur Moder et Rohrwiler.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et en application des articles 5211-7 du Code Général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI.)

Conformément l'arrêté préfectoral du 5 Avril 1973 portant création du Syndicat, il convient ainsi de désigner 3 délégués de la Commune au sein du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal du CES de Bischwiller et Environs.

L'élection se fait au scrutin uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'objectif de la prochaine réunion du Comité-Directeur est la dissolution du Syndicat, vu l'arrêté préfectoral portant projet de dissolution du SICES du 5 Avril 2016.

Il s'agira du dernier Comité-Directeur du SICES.

Le Conseil Municipal est appelé à désigner trois délégués.

Après concertation les membres du Conseil Municipal à l'unanimité désignent :

- BUSCH Patrice
- FISCHER Anne
- CARLEN Jacques

-oOo-

Communauté d'Agglomération – Désignation d'un conseiller communautaire et un suppléant

Modalités de désignation des conseillers communautaires :

Communes de plus de 1000 habitants – DCM 37/2015

Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal (ce qui est le cas pour toutes les communes, sauf Haguenau), les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour,

✓ *La loi n'impose pas que les listes soient conformes à celles préparées lors du renouvellement général (panachage d'élus possible),*

✓ *Aucune obligation de parité,*

✓ *Les listes peuvent être incomplètes mais les conseillers municipaux ne peuvent ni modifier, ni ajouter ou supprimer des noms, ni modifier l'ordre de présentation,*

✓ *La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.*

Lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui sera élue devient conseiller communautaire suppléant pour l'application du dernier alinéa de l'article L.5211-6. (le suppléant ne doit pas obligatoirement être choisi parmi les conseillers communautaires sortants).



Si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal (cas de Haguenau), les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ; s'il est nécessaire de pourvoir des sièges supplémentaires, les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour.

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un conseiller communautaire et un suppléant

Après concertation les membres du Conseil Municipal désignent avec 17 voix pour et 2 blancs :

- o VOLLMAR Etienne en qualité de titulaire
- o WENGER Isabelle en qualité de suppléant

-oOo-

II – Affaires financières

• **Budget « Eau » : Décision modificative**

Dans le cadre du budget « Eau » exercice 2016, le Maire soumet au conseil municipal le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Article	Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
706121	Redevance pour modernisation	25.506,-	
706129	Reverst. Agence Eau Modernisation		25.506,-
70128	Autres taxes et redevances	5.000,-	
701241	Redevance pour pollution	25.448,-	
701249	Reverst. Agence Eau Pollution		30.448,-
022	Dépenses imprévues	2.000,-	
701249	Reverst. Agence Eau Pollution		1.000,-
706129	Reverst. Agence Eau Modernisation		1.000,-

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative telle qu'elle se traduit ci-dessus par les transferts de crédits

-oOo-

• **Budget « Principal » : Décision modificative**

Dans le cadre du budget « Principal » exercice 2016, le Maire soumet au conseil municipal le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Article	Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2042	Subvention équipement		1.200,-
2031	Frais études	1.200,-	

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative telle qu'elle se traduit ci-dessus par les transferts de crédits.

-oOo-

Avenant au Marché de travaux de l'Eglise – DCM 38/2015

Le présent avenant, au marché signé le 21/09/2015 avec l'entreprise OLLAND pour des travaux de couverture – zinguerie - ardoise, a pour objet d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes :

Réalisation de certaines zingueries en cuivre pour un montant de 6.155,98 € H.T.

Montant du marché initial : 121 145,42 € H.T. soit 145 374,50 € T.T.C.

Avenant n° 1 (13/04/2016) : 17.151,30 € H.T. – soit 20.581,56 € T.T.C.

Total marché avec avenant n° 1 : 138.296,72 € H.T. soit 165.956,06 € T.T.C.

Nouveau Montant du marché public à l'issue de l'avenant n°2

Montant H.T. : 144.452,70 € H.T.

Montant TVA : 28.890,54 €

Montant T.T.C. : 173.343,24 € T.T.C.

soit une augmentation du marché de + de 4.45 %



Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les termes de cet avenant
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant concerné

-oOo-

III - Communications diverses

• **Travaux de fauchage rue de la Liberté**

Deux devis ont été demandés auprès des Sociétés Glaser Dietmar et Hibou. Pour le moment nous n'avons réceptionné que le devis de la Société Glaser Dietmar, nous sommes dans l'attente du 2^{ème} devis. Après concertation, il a été décidé de prendre le moins disant suivant les devis demandés.

• **Suivi des travaux de rénovation de l'Eglise**

Les travaux devront se terminer aux alentours du 15 octobre prochain.

• **Suivi des travaux rue de Bischwiller**

La rue de Bischwiller est ouverte depuis une semaine, il reste le programme d'éclairage public et les enrobés à terminer.

François Haas demande s'il était possible de faire un marquage tout au long de la route au sol en pointillé.

M. le Maire précise qu'un marquage au sol sera fait au niveau de chaque écluse et qu'il se renseigne auprès de la Com/Com pour la demande François Haas.

• **Rapport d'activité SIVU PRE**

Isabelle Wenger nous fait lecture du rapport d'activité SIVU PRE qui ne soulève aucune question.

• **Situation au Terrain d'Aviation**

Il avait été demandé lors du précédent Conseil Municipal que Mado Muller fasse un condensé de la situation au Terrain d'Aviation. Sur 23 familles relogées, il reste 9 ménages (avec 4 enfants et 5 à naître) et 2 personnes seules qui vivent dans des caravanes. Un relogement est envisagé mais sans succès pour le moment.

Nettoyage du site avec des bennes qui sont mises en place régulièrement par SITA. Il reste 3 zones de décharges sauvage, une demande de devis a été effectué ; l'entreprise Dietmar Glaser propose de faire ce nettoyage pour un montant de 19 800.-€ H.T., d'autres devis devront être demandés pour un comparatif.

• **Dossier APE – DCM 39/2015**

Les APE, qui sont gratuites sur la commune de Kaltenhouse, vont reprendre le 3 octobre prochain afin de mettre tout en place (activité Moyenne section jusqu'au CM2) avec les intervenants.

Liste des activités APE 2016/2017

- Badminton avec M. STEINMETZ Etienne – BADCOM
- Gymnastique avec Mme MULLER Aurélie - PERISCOL67
- Capoeira avec Cie CAPOEIRA d'Haguenau
- Tennis avec M. LUTZ Eric – FCEK
- Jeux collectifs avec Mme REYMANN
- Danse africaine avec Mme GUILLEMAIN Elodie – DOUNYA
- Art plastique avec Mme KIEFFER Carole
- Echec avec M. ARIMIEA Marcel – Cercle d'échecs de Bischwiller
- Hip Hop avec Mme NIELS Victoria
- Eveil musical avec Mme WEHINGER
- Eveil à l'anglais avec ECOLINGUA KIDS

Afin de pouvoir régler ces intervenants, l'association APEK demande le renouvellement des crédits.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 8.750 € pour l'année scolaire 2016/2017

• **Suivi des travaux école maternelle**

- Les toilettes de l'école maternelle ont été entièrement rénovées conformément au devis. Vu quelques malfaçons le carrelage sera repris lors des prochaines vacances scolaires.
- Suites aux dégâts la toiture du préau a été partiellement reprise par l'entreprise OLLAND.
- Quelques travaux de peinture ont été refait dans la salle de jeux de l'école



- **Carcasse de voiture**

Depuis quelques semaines, une carcasse de voiture a été mise à l'entrée de Kaltenhouse sur le ban d'Oberhoffen/Moder. Monsieur le Maire souligne que ce dossier a été traité, la voiture sera enlevée prochainement.

- **Marché**

La boucherie Gerling souhaiterait venir sur Kaltenhouse avec une camionnette en vue de vendre ses produits le samedi matin sur la place de l'Église. Des frais d'installation de coffret électrique devront être mis en place avec mise en place d'un compteur pour refacturation de l'électricité ; ces travaux seront à la charge de la boucherie en compensation de 6 mois de gratuité de droit de place.

- **Lotissement « Le Bosquet »**

La voirie définitive est programmée pour le 31 octobre prochain pour une durée de 4 semaines.

- **Marquage horizontale**

Le marquage horizontal de la commune a été fait en régie par les ouvriers communaux pour un montant de 2.828 €.

- **Journée de travail**

En collaboration avec les ouvriers communaux, quelques membres du Conseil Municipal ont participé à une journée de travail (nettoyage cimetière, voirie, taille des arbustes).

- **Animation séniors**

Une après midi jeux de société a été organisée, environ une vingtaine de personnes était présente

- 29 septembre atelier « Bien dans sa tête, bien dans son corps et chez soit »
- 27 novembre fête des aînés

- **Modification de l'horaire de chaque réunion du Conseil Municipal**

Après concertation, il est décidé de maintenir l'horaire de chaque réunion du Conseil Municipal à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

-oOo-

Le Maire, VOLLMAR Etienne

WENGER Isabelle

STEINER Eric

MULLER Madeleine

BUSCH Patrice

WEIBEL Aimé

VIVIER Michèle

FISCHER Anne

HEIT Franck

MULLER Elodie

WENGERT Christophe

ENGEL Delphine

HAAS François

SCHNEIDER Camille

CARLEN Jacques

LEBEAU Denis

GEBHART Estelle

EBERSOHL Didier

ENGELHARD Sonia